

Critères d'application pour une demande d'AUT

Déficit en hormone de croissance

Adultes et transition de l'enfance

Substance interdite : hormone de croissance

Cette liste de vérification aide les athlètes et leurs médecins à rassembler les documents médicaux nécessaires pour une demande d'AUT complète. Le dossier médical permettra à la commission AUT d'évaluer si les conditions applicables pour accorder une AUT sont respectées.

Veuillez noter que la présentation d'un formulaire de demande AUT seul ne suffit pas ; celui-ci doit être accompagné de tous les documents pertinents. Un formulaire de demande dûment rempli et la réalisation de tous les points de cette liste de vérification ne garantissent pas l'octroi d'une AUT. Cela correspond toutefois à la meilleure préparation possible de la demande d'AUT.

Le formulaire de demande AUT actuel et des informations supplémentaires sont disponibles sur www.sportintegrity.ch/fr/aut.

- Le formulaire de demande AUT** doit satisfaire aux exigences suivantes :
 - Toutes les sections doivent être remplies dans une écriture lisible.
 - Tous les renseignements doivent être fournis en français, allemand, italien ou anglais.
 - La signature du médecin qui soumet la demande est requise.
 - La signature de l'athlète faisant l'objet de la demande est requise.

Demande initiale

- Examen médical initial par un spécialiste en endocrinologie/diabétologie FMH**
Si celui-ci n'exerce pas dans un hôpital universitaire, deuxième avis par une clinique universitaire d'endocrinologie
- Rapport médical du spécialiste** doit comprendre les éléments suivants :
 - Les antécédents médicaux avant la thérapie avec l'hormone de croissance : information sur la maladie de base, description de causes possibles (déficience génétique en hormone de croissance, maladie intracrânienne, tumeur de l'hypophyse ; irradiation, chirurgie ou hémorragie dans la zone hypothalamo-hypophysaire ; traumatisme cérébral ou irradiation du corps entier) ; informations concernant la fonction des autres axes hypophysaires.
 - Adultes : informations concernant la fatigue, la faible capacité de performance physique, l'obésité abdominale et l'altération des fonctions psychosociales.
 - Transition : preuves d'un déficit statural et d'un ralentissement de la croissance ainsi que tout traitement correspondante durant l'enfance.
- Si la thérapie a commencé avant l'obligation pour une AUT : tous les antécédents médicaux **pendant** la thérapie avec l'hormone de croissance.

- Examen physique : taille, poids, indice de masse corporelle
 - Sommaire des résultats de tests diagnostiques (voir ci-dessous)
 - Interprétation des symptômes et tests diagnostiques
 - Détails concernant l'hormone de croissance prescrite, y compris la posologie (dose et fréquence), voie d'administration
-
- Les résultats de tests diagnostiques** doivent comprendre les épreuves/échelles suivants et des copies doivent être transmis :
- Tests de stimulation de l'hormone de croissance :
 - Adultes : test d'hypoglycémie insulinique ou test de stimulation à l'hormone de libération de l'hormone de croissance (GHRH)-arginine.
Résultats des tests de stimulation de l'hormone de croissance durant la transition (s'ils ont été effectués).
 - Transition : test d'hypoglycémie insulinique ou test de stimulation à l'hormone de libération de l'hormone de croissance (GHRH)-arginine.
 - Mesure du facteur de croissance analogue à l'insuline 1 (IGF-1) dans le sérum
 - mesuré de 2 à 4 semaines suivant l'arrêt de l'hormone de croissance chez les personnes recevant un traitement
 - au moins 12 mois après un traumatisme cérébral chez les personnes présentant une étiologie post-traumatique.
 - Autres niveaux d'hormones : TSH, fT4, fT3, FSH, LH, testostérone totale (homme) ou œstradiol (femme), prolactine et le cortisol au lever, DHEA-S
 - Résultats de l'imagerie en cas de lésions morphologiques
 - Si diagnostiquées durant l'enfance, les mutations des gènes (GH-1 ou GHRH-R) ou des facteurs de transcription (par ex., PROP-1, POU1F1 [Pit-1]), qui sont connues pour entraîner l'hypopituitarisme

Demande de prolongation

- Examen médical par un spécialiste en endocrinologie/diabétologie FMH**
- Rapport médical du spécialiste** doit comprendre les éléments suivants :
 - Évolution de la maladie et de la thérapie **depuis la dernière demande d'AUT**
 - Détails concernant la thérapie médicamenteuse actuelle y compris la posologie (dose et fréquence) et la voie d'administration.

Une AUT a toujours une durée de validité limitée. Le cas échant, une demande de prolongation doit être soumise. De plus, la thérapie approuvée est clairement définie. En cas de modification de la thérapie prévue, une demande de prolongation sera donc requise.

Durée maximale de validité d'une AUT pour l'indication présente : un an

Veillez transmettre la demande à Swiss Sport Integrity, pharmacie et médecine, Eigerstrasse 60, 3007 Berne (email : med@sportintegrity.ch ou antidoping@hin.ch) sans oublier d'en conserver une copie.